



Nouvelle  
adresse internet

Consultez les numéros  
précédents de la Lettre à Lulu  
sur notre site internet :  
[www.multimania.com/luluzima](http://www.multimania.com/luluzima)



On pourrait presque manger dehors - Irrégulomadaire satirique n°23-24 - Été 99

BOÏTALETRISME

# L'ESCLAVAGE À NANTES, UNE AFFAIRE QUI MARCHE

**Inutile de lapider les distributeurs de pub qui  
encombrent votre boîte aux lettres. Leurs  
patrons s'en chargent, au lance-pierres.**

C'est toujours un plaisir de recevoir le canard municipal *Nantes-Passion* dans sa boîte aux lettres. Ça a été beaucoup moins pour les traîne-caddies qui le trimballent. Les bonnes nouvelles de la Ville et les prospectus publicitaires aussi lourds à lire qu'à porter sont notamment distribués par SDP, qui semble n'être toujours pas au courant que «l'esclavage» a été aboli il y a cent cinquante ans. Cette société est sise comme il se doit, quai des Antilles à Nantes.

Les coups de fouet en moins, un distributeur SDP est corvéable à merci, pour un salaire qui frôle le bénévolat. Ainsi une partie de sa

journée de travail n'est pas rétribuée, celle qu'on ne voit pas dans les rues, passée au dépôt à attendre sa feuille de route, à trier au bas mot deux cents bons kilos de prospectus pendant deux à trois heures à son domicile, puis à les charger dans sa propre voiture, parfois beaucoup plus en surcharge illicite, jusqu'à six cents kilos... Certains distributeurs ont atteint huit heures d'attente et de préparation sans toucher un kopeck.

La fraîche ne commence à tomber qu'avec la distribution dans les boîtes aux lettres proprement dite, sur des zones d'environ un millier de boîtes (excellent exercice pour

se muscler les bras). Une fraîche rafraîchissante : 8,28 centimes le *Nantes-Passion* distribué avec un quelconque prospectus. Soit dix-sept francs de l'heure pour cinq heures de marche à pied. Salaire brut s'entend. Et il ne s'agit là que d'un exemple moyen, la grille des salaires variant selon l'assiduité et l'ancienneté.

Résultat des courses : certains distributeurs se voient appointés soixante heures payées... pour parfois quatre-vingt dix ou cent heures réellement effectuées. Ce qui fait généreusement 2 100 F net par mois. Histoire de changer régulièrement de paire de baskets.

Détail, ces négriers modernes pratiquent le travail dans la joie : les piles de prospectus à distribuer sont marquées au fer, pardon à la peinture, afin de repérer ► Suite p.2

**ST-VINCENT-  
DE-PAUL, SES  
GALÉRIENS,  
SA MAIN P.6  
BALADEUSE**

## EPORATION Puy de France, Tour du Fou

Le Tour de France doit démarrer du Puy du Fou, pas peu fier d'avoir capté l'évènement, contre menue monnaie, la bagatelle de 6 MF investis. Ce Tour ne doit pas, foi de Vicomte, être le lamentable remake de la Grande Boucle de l'an dernier, où l'on a découvert trop de problèmes d'aiguilles qui n'avaient rien à voir avec la précision des contre la montre. Cette année, Villiers l'a promis, ouvre l'ère du cycliste propre. Seul hic, le Vicomte manque singulièrement de garanties quant à la propreté intra musculaire des cyclistes. «*Le peloton rétrécit au dopage*» titre Libé. Et un sponsor comme Le Crédit Lyonnais attend «*l'apparition d'une nouvelle génération de coureurs propres*», dans deux ou trois ans. Avec le fromage puyfolais retiré de la vente pour cause de listériose, c'est toute une politique d'image qui s'impose pour laver de tous soupçons le Puy du Fou. Suggestion : le rebaptiser «Puy du Présumé innocent».

\* *Libération*, 18 mai 1999.

## L'AVENIR EST AUX JOURNAUX GRATUITS



### IRRÉGULO MADÉRISATION Être ou ne paraître

Un irrégulomadaire digne de ce nom ne pouvait s'obstiner à paraître à intervalle approximatif de deux à trois mois. L'irrégularité impose de la rigueur, de la précision. Plus de quatre mois se sont écoulés depuis la dernière livraison. Que les nouveaux abonnés se rassurent, ils n'ont pas été lésés d'un numéro. On vous dira qu'il fallait un tel délai pour justifier ce qualificatif autoproclamé de parution sporadique et faire preuve d'une vraie irrégularité. Pure intox, qui cache mal que les pseudo dilettantes qui font le journal sont d'authentiques fainéants. Il faudra que ceci soit redit. De temps à autre ou même plus souvent.

La direction générale

## L'esclavage à Nantes, une affaire qui marche

les tire-au-flanc qui s'en débarrasseraient un peu trop vite. On n'est jamais trop prudent avec ces faïnéants de pauvres. Les infractions au code du travail relevées dans cette branche par les syndicats -et transmises à l'Inspection du travail\*- sont pléthoriques : *absence totale de contrat de travail, indication approximative des heures mentionnées sur les bulletins de salaire entraînant un préjudice en terme d'ouverture aux droits sociaux, de retraite et de cotisations sociales s'analysant en délit de travail dissimulé, paiement à la tâche entraînant des revenus souvent inférieurs à la moitié du SMIC horaire, paiement des salaires plus d'un mois et demi après avec obligation de venir chercher son chèque au dépôt \*\*, absence de visites médicales de pré-embauche et annuelles, présence des enfants sur le terrain en distribution avec les parents ou participant au tri des documents...* Bref, un gentil petit job «d'appoint», comme se défendent les sociétés mises en cause, qui invoquent un statut de «libre gestion du temps de travail» de leurs employés. Un tel miracle du libéralisme produit une branche extrêmement juteuse qui n'a pas, comme par hasard, de convention collective, malgré des négociations entamées il y a sept ans. Précision : la société SDP appartient à Spir communication, filiale d'un célèbre groupe humanisto-démocratique-chrétien de l'ouest de la France. Ses annonces de recrutement laissent rêver : *«1,650 milliard de francs de chiffre d'affaires, 2 300 collaborateurs...»* Mais n'est-il pas écrit que les pauvres ici bas seront les premiers au ciel ? Ce n'est pas François-Régis Hutin qui nous démentira.

Victor Scherchœl

\* Martine Aubry soi-même a été saisie du dossier.

\*\* Pour des raisons diverses et variées, nombre de distributeurs ne viennent pas chercher leur salaire. En 1997, selon la CFDT, SDP a économisé de cette façon 5,13 millions de francs !

BLAIN LES POCHEs

## Le coup du lopin

Gilles Heurtin, le maire de Blain n'a pas le sens des affaires. Il vient de se faire rouler dans la farine par un de ses propres conseillers municipaux, Paul Bourigaud, qui lui a fourgué un terrain une fois et demie plus cher qu'il ne l'avait acheté deux mois plus tôt. A moins que M. le maire n'ait fermé les yeux sur cette étrange transaction, qui fait aujourd'hui hurler l'opposition municipale. Allez savoir. Le 16 septembre 98, Paul Bourigaud, membre de la commission d'urbanisme, achète à titre personnel un terrain en bordure du lycée Camille Claudel au prix de 78,43 F le mètre carré. La commune, informée, n'exerce pas son droit de préemption. Le 5 novembre de la même année, le conseiller signe une promesse de vente à la mairie, soudain intéressée, pour une partie de cette même parcelle,

au prix de 115 F le mètre carré. Soit une plus-value de 46,6% en moins de deux mois. Au passage, le conseiller en profite pour revendre à la ville une parcelle voisine, toujours au prix fort de 115 F. En revanche, la mairie se montre beaucoup moins gourmande quand il s'agit de céder ses terrains au bon Paul, puisqu'elle lui offre dans la foulée un grand terrain, toujours dans le même secteur, au prix déifiant toute concurrence de 30 F le mètre carré. Certaines mauvaises langues affirment que ce petit cadeau est une manière de remerciement au bon Paul, qui ne compte pas ses heures à la mairie. C'est mignon tout plein. Mais, si tel est le cas, M. le maire, tâchez de faire plus discret la prochaine fois. Les documents administratifs c'est comme les interrogatoires musclés : ça laisse des traces.

PETIT HOLLANDE

## La vie en rose

Délicats tout plein les socialistes nazairiens qui ont reçu le jovial François Hollande pendant les européennes : les militants ont accueilli le premier secrétaire à la gare avec un bouquet de roses et un billet doux. Puis ils sont repartis comme ils étaient venus, laissant le bon François en compagnie des huiles de Loire-Inférieure, parmi lesquelles Ayraut, Evin et bien sûr Joël Batteux. Sur le petit mot une affirmation perfide disant que *«le grand mouvement citoyen à Saint-Nazaire, c'est le PS»*, suivie de quelques griefs à l'égard d'un petit

mouvement politique de gauche antieuropéen qui fait rien qu'à les embêter. Joël a moyennement goûté. Du coup Jean-Marc a dû sortir de son chapeau l'ami Yannick Vaugrenard, le célèbre secrétaire factotum à double casquette transformable, et pu ainsi exhiber un élu socialiste nazairien content. Preuve irréfutable que tout va pour le mieux dans la meilleure des métropoles de gauche. Voilà qui a remis de la joie dans la petite troupe en grim pant la belle grosse rampe de la base sous-marine, le dernier joujou du grand Joël.

ANNOTABLE

## Le maire de Thouaré adhère au N.D.L.R.

Pierre Aillet n'a rien contre les «libres opinions» de son opposition, il préfère simplement qu'elle soit libre de ne rien dire.

Le maire «sans étiquette» de Thouaré-sur-Loire ne badine pas avec la liberté d'expression. Ne reculant devant aucune audace, M. le maire a généreusement accordé une rubrique «Libres opinions» aux élus d'opposition (de gauche et divers droite) dans son bulletin municipal. Une avancée démocratique comme on aimerait en voir plus souvent, doublée d'une initiative originale : les mots d'opposition publiés dans sa feuille de chou sont systématiquement truffés de «NDLR» (notes de la rédaction), ripostant à toute critique.

Aillet justifie comme il peut cette surveillance des «libres opinions», à son goût trop «musclées». Cet homme mesuré a dû faire face à une terrible alternative : soit «répondre à chaque contre-vérité», soit «ignorer ces affirmations» (...) «Comptentenu du contexte, nous avons opté une solution intermédiaire (sic). Nous ne répondons pas, mais nous annotons les articles tendancieux en rapelant (re-sic) les faits», arguant que le bulletin municipal «ne peut pas être le vecteur d'informations des minorités». Y compris des minorités éthiques ? Tout y passe : la révision du POS, l'implantation d'un collège, la taxe d'habitation... Pas question que «la vérité soit complètement tra-

vestie» par ces opposants assurément irresponsables.

Ces méthodes ne font plus rire dans le bourg. Pierre Aillet mène son Conseil municipal avec un sens tout personnel de l'autorité, allant jusqu'à couper son propre adjoint aux finances pour lui faire lire un autre texte que celui prévu par la commission, de sa main celui-là. Des élus de tous bords craignent que le maire se retrouve «un peu seul», à moins de deux ans des élections. Pierre Aillet a déjà réussi en début d'année à faire fuir son secrétaire général de mairie, réfugié depuis à Machecoul. Ce haut fonctionnaire territorial aspirait à trouver ailleurs «les conditions de travail et de sérénité lui permettant de mener à bien sa tâche.\*» Cet ingrat n'a rien compris aux affres du pouvoir solitaire des tyrans de village.

\* Presse-Océan, 8 janvier 99.



RICHE COMME JOB

## Pas de quartier pour les emplois-jeunes

Les jeunes des quartiers est de Nantes s'occupent comme ils peuvent en attendant de trouver un emploi. Surtout un emploi-jeune. L'association «Bien jouer», saisie par ces désœuvrés, s'interroge «sur les conditions d'attribution des emplois-jeunes» par la mairie. Et l'a fait savoir à Pascal Bolo, nouveau directeur de cabinet de Jean-Marc Ayraut, pétition de deux cents sauvages à l'appui.

Très colère, les jeunes signataires dénoncent ce qu'ils ressentent comme «un réel sentiment d'injustice»: «Des témoignages convergents attestent de la dérive élitiste, voire clientéliste, des recrutements».

Dans le quartier de La Bottière, les jeunes qui ont postulé pour des emplois d'agents de régulation et d'animation sportive n'ont eu aucune réponse, malgré «leur expérience à l'animation sportive, leur connaissance du quartier» qui «méritaient au moins que la mairie de Nantes ouvre leurs lettres de candidature.» Du coup, pas un jeune du quartier n'a été embauché.

Pire, les annonces de l'animation sportive ne sont pas affichées à la mission locale, contrairement aux directives de la ministre du travail Martine Aubry. «Les emplois-jeunes sont bidons, la mairie embauche des gars déjà qualifiés qui ne connaissent pas le quartier. On ne les voit pas sur le terrain... il ne faudra pas s'étonner si ça pète dans les quartiers» râlent les sempiternels exclus, qui rappellent que la ministre souhaite que «20% des emplois-jeunes soient affectés en priorité aux jeunes issus des quartiers.» Des noms de proches d'employés de la mairie fusent, «pistonnés d'avance sur les emplois-jeunes. Nous, on est juste bons à servir de bouche-trou pendant les vacances, lorsque c'est chaud dans les quartiers. Après, on ne

nous connaît plus.» L'association «Bien jouer» demande d'urgence une réunion à la mairie pour «faire la lumière sur les conditions de sélection des emplois-jeunes».

Pascal Bolo admet que «les jeunes posent une bonne question.» À laquelle il répond par une autre question: «Est-il toujours pertinent que les jeunes d'un quartier lambda soient embauchés sur ce quartier lambda?» Une question un peu bêta lorsqu'on n'a pas l'alpha et l'oméga d'un début de réponse.



SCISSIPARITÉ

## Deux FN, plus chers qu'un

Le FN peut remercier les chasseurs de la Région. Et l'arithmétique à effet pervers inventée par François Fillon. Sous le règne de Guichard, il fallait cinq élus minimum pour former un groupe doté de locaux, d'assistants et d'un budget de fonctionnement. Pour faire plaisir aux élus Chasse-pêche-nature-tradition qui n'étaient que trois, Fillon a baissé la barre à trois élus.

La scission du FN en deux sous-formations leur octroie finalement plus d'argent public qu'à l'ancien groupe mené par le gendre de Le Pen, Samuel Maréchal, qui a perdu 4 élus sur 7. L'ex FN recevait 480 000 F. Les trois lepénistes et les quatre mégrétistes bénéficient désormais de 625 000 F, soit 30 % de bonus. Sans passer par les urnes, il suffit donc de divorcer pour décrocher le gros lot. Touche pas à mon jackpot.

HOMO ORCHESTRUS

## Rocard en froid avec son logeur

Il a fallu douze ans pour que Christian Guilbert soit ennuyé par un regrettable accroc à son casier judiciaire. Notamment Pdg de la Société des glaciers nazairiennes, ce brave homme d'affaires était mêlé à des affaires. On y trouve le nom de Michel Rocard dont la permanence au 266, boulevard St-Germain a bénéficié de facilités de loyer octroyées par Guilbert de 1988 à 1991. A Avranches en mars, Christian Guilbert a été condamné à 3 ans de prison dont six mois ferme et 2 MF d'amende, pour un sombre trafic de viande congelée, à partir de 1985 sur les quais de St-Nazaire avec fausses factures et «bricolage» des aides européennes. Le stockage de tonnes de bœuf a été dit fictif.

Pure calomnie. D'accord, les entrepôts frigorifiques n'avaient pas l'électricité, mais c'est un détail, la viande congelée avec un bon pull, ça résiste très bien.

Les juges ont noté la mauvaise volonté de Rocard, «récalcitrant» à répondre aux demandes des enquêteurs qui ont découvert que Guilbert louait à Paris des locaux à l'association des Amis de Michel Rocard où figure aussi le nazairien Claude Evin. Ni le bail, ni la comptabilité de l'association n'ont été retrouvés. Manifestement l'élève Guilbert ne prend pas soin de ses affaires. Traité à l'audience d'«homme-orchestre» par le procureur, Guilbert a dit ne rien connaître à la musique. Puisqu'il vous dit qu'il ne pige que couac.

VICE DE PUB

## Extrapolé Atlantique

«Nantes - Saint-Nazaire» s'est lancée début juin dans une campagne de pub à grand renfort d'affiches et d'annonces géantes dans les quotidiens, afin que nul n'ignore désormais qu'il vit dans «La Métropole où naissent Airbus et grands paquebots». Pas de pot, le jour même où parurent ces fières réclames, la presse titrait: «Aérospatiale: l'assemblage du superjumbo A 3XX ne se fera pas à Saint-Nazaire», mais à Toulouse, en lice contre «la Métropole Atlantique». L'assemblage Nantes-Saint-Naz décolle très fort.

FADA

## L'Atlantique à peuchère

La même campagne de pub pour «La Métropole Atlantique» organise un grand concours. Premier prix: «Une croisière pour deux personnes en Méditerranée». Putaing con! Ça c'est du concept, coco!

RUSÉ

## Jean-Marc en rage contre les renards

La mairie a chargé début avril l'école vétérinaire de «réaliser une cartographie du renard dans la ville de Nantes», afin de localiser ses voies d'accès sur la commune et de repérer les causes de son développement, facteurs «d'infestation». Que les goupils qui infestent les couloirs de l'hôtel de Ville se rassurent, ils ne sont pas en cause.

TRAVAIL AU NOIR

## Le bon temps des négriers

Recrutés par l'Insee, mais payés par la mairie, les 410 agents recenseurs de Nantes, ces petits pieds qui ont arpenté la ville aux mois de mars et avril, ont obtenu l'engagement royal d'être payés 52 heures fin juin pour environ 200 heures de boulot. La Ville, magnanime, leur a concédé 1000 F d'avance fin avril et accordé une minuscule rallonge après une semaine de manifestation. Vivement la gauche au pouvoir.

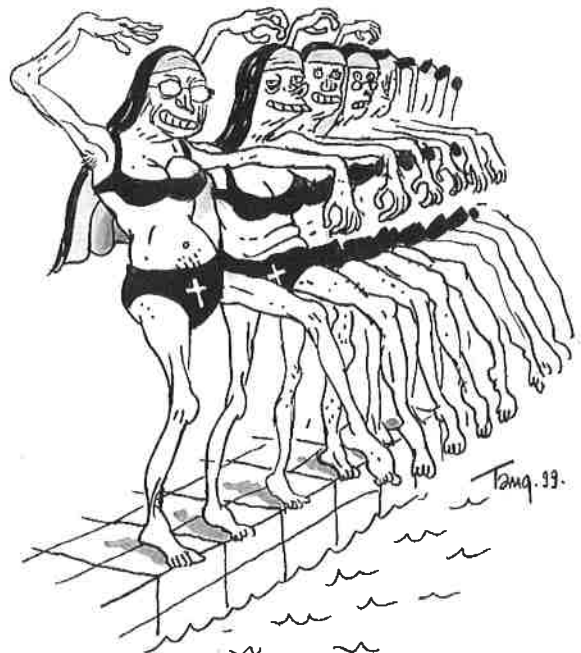
MILLE SABORDS

## Un ornithorinque au port

Commentaire d'un homme politique célèbre de l'estuaire au lendemain de la nomination de Michel Quimbert, avocat spécialisé en droit maritime, à la présidence du port: «Quimbert est le seul à pouvoir être coopté à la fois par Gayssot et Sarkozy.» Et par Jean-Marc Ayraut oublié-t-il de préciser. Quimbert est en effet l'avocat d'un certain Daniel Nedzela, ancien grand argentier de Jean-Marc. On reste en famille.

# Le maire de la Ville sainte se mélange les casquettes

**Le maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, la ville élue de Jean-Paul deux en Vendée, confond allégrement son rôle d' élu local et celui de promoteur immobilier. Mais Dieu le protège avec ses quatre cents épouses qui votent sur place, les sœurs de la Sagesse.**



Les sœurs de la Sagesse : un soutien sans borne à leur maire (supérieur)

Jean-Claude Bénéteau ne sait plus à quel saint se vouer. Mis en cause par la justice pour sa gestion un peu trop privée des affaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, remercié de la direction du lycée Saint-Gabriel, le maire ne trouve plus, dans sa propre commune, que le sein protecteur de la mère supérieure des sœurs de la Sagesse pour se consoler de ses déboires.

Il faut dire que Jean-Claude n'a pas précisément fait dans la dentelle ces dernières années à la tête de sa commune, visitée par Jean-Paul himself lors de son passage dans l'ouest. Première entorse au droit temporel : le citoyen Jean-Claude Bénéteau tente de se faire construire un immeuble de trois étages en plein centre de la commune qu'il dirige, au mépris de son propre plan d'occupation des sols. Il fonde pour cela une société civile immobilière, qui vend l'immeuble par appartements à quelques gogos. Manque de bol, un mauvais coucheur porte le pet et dénonce l'illégalité du permis de construire. L'affaire traîne et Jean-Claude, poursuivi par les futurs propriétaires, se retrouve condamné à 3 MF de dommages et intérêts par le tribunal de La Roche sur Yon. Pour se sortir de ce guépier, le maire fait voter une révision du plan d'occupation des sols par son conseil municipal. Révision annulée dans la foulée par le tribunal administratif, qui juge la ficelle un peu grosse et relève au passage un ostensible détournement de pouvoir. L'affaire est aujourd'hui enlisée à la Cour administrative d'appel, et Jean-Claude en est pour ses frais.

Est-ce pour se refaire que M. le maire laisse dormir pendant plusieurs mois sur son compte un chèque de 29 000 F provenant d'un échange scolaire et destiné aux caisses de l'établissement qui l'em-

ploie, le lycée Saint-Gabriel ? Dieu le sait peut-être. Toujours est-il que Jean-Claude se retrouve viré de la direction de l'établissement et rétrogradé au rang de simple professeur d'espagnol.

Sévère, mais M. le maire est un dur à cuire et ne se démonte pas quand Lulu lui demande des explications. « C'est une histoire de nouvelle direction à Saint-Gabriel » explique-t-il très simplement.

Quid alors de la privatisation d'une voie publique décidée en conseil municipal, pour faire plaisir à un promoteur immobilier mais contre l'avis d'un voisin, qui n'a pas d'autre accès pour entrer chez lui ? « C'est un malentendu, faute d'accord des deux riverains, nous avons renoncé. » Certes, mais encore a-t-il fallu que le voisin, pris en otage, dénonce cet étrange façon de gérer les affaires publiques.

Prince des décisions douteuses, génératrices des plus noirs emmerdements, Jean-Claude vient de se lancer dans un nouveau projet : la construction d'une piscine. Un équipement d'intérêt majeur à Saint-Laurent, situé à dix minutes de Cholet et guère plus de Mortagne-sur-Sèvre, où justement une autre piscine se construit actuellement.

Malgré l'opposition de certains membres de son propre conseil, la démission de son premier adjoint en décembre 98, M. le maire persiste et signe. La piscine se fera.

Dût-elle plomber les finances de la commune pour l'éternité. Jean-Claude s'en fout, les sœurs de la Sagesse, ses fidèles captives, qui pèsent un quart de l'électorat, le soutiennent contre vents et marées. Et ça mon bon monsieur, ça n'a pas de prix.

Albert Camion



## TUYAUX Incompatibilité de comptabilité

Pas claire, la facture d'eau du SICAPG, Syndicat intercommunal de la Côte d'Amour et de la presqu'île guérandaise qui a pris la suite du fameux SIVOM de La Baule. Un consommateur de flotte de Pornichet, Yvon Taconné vient de traîner son syndicat intercommunal devant le tribunal administratif. Applicable à la majorité des syndicats de communes, le motif est simple. Le Code des communes, confirmé par des hectolitres de jurisprudence, n'autorise pas ce genre de comptabilité publique à percevoir des redevances auprès des usagers d'eau pour que ces sommes servent à financer des ouvrages publics. Baigneur en salle de bain ou buveur d'eau, l'usager ne doit payer que ce qu'il consomme au robinet, au tarif en vigueur. La redevance n'est pas un impôt. Aucune surtaxe ne peut être perçue par le fermier pour le compte de la collectivité territoriale.

C'est le budget général de cette collectivité, alimenté par l'impôt et les subventions qui doit financer les ouvrages publics. Via les factures d'eau et d'assainissement, le SICAPG fait pourtant payer les remboursements d'emprunts du funeste SIVOM qui l'a précédé, soit un déficit jusqu'en 2007 de 108 MF et la création des collecteurs, stations de pompage ou d'épuration. Des investissements certes d'intérêt général, mais que le particulier n'a pas à payer au prorata de ce qui a coulé à son robinet personnel. Le recours devant le tribunal administratif vise à faire annuler les délibérations du syndicat intercommunal fixant depuis décembre 1993 les sommes à percevoir par la CISE, filiale de Bouygues, et juger illégales les surtaxes réclamées. Les usagers sont au courant : ici, les problèmes d'eau sont monnaie courante.

DÉTAILS

# La position de l'omissionnaire

A La Baule, l'histoire locale se découvre un nouvel outil de recherche : la gomme.

Ah que la guerre était jolie, sous la botte de l'Occupant : c'est ce que rappelle avec légèreté Luc Brauer dans un ouvrage sur «La Baule, 1939-1945». On devrait pourtant se méfier des livres à couverture brune. Le divertissant auteur avait déjà poussé la gentillesse jusqu'à créer, avec son frère, un charmant musée orné de jolis uniformes militaires du Reich. Dans le blockhaus de Batz-sur-Mer, ne manque que l'odeur des chambrées du poste\*.

Evouant La Baule occupée, il écrit avec fraîcheur : «la vie quotidienne des Baulois pendant la dernière guerre s'est avérée être intéressante et inattendue». La recherche du ravitaillement se réduit à un «sport risqué» et au «passe-temps numéro un des Français». On savait s'amuser, en ce temps-là. Deux des 85 pages sont consacrées à la Résistance et notamment à Georges Tanchoux, un instit qui lâcha sa classe pour entrer dans la Résistance en 42. Écrit par l'archiviste de La Baule, M. Danet, un autre livre, «La Baule de A à Z», explique que Tanchoux est arrêté en février 1944, torturé avenue Henri-Martin, au siège de la Gestapo et déporté au camp de Dora «où il disparut à la veille de la Libération en avril 1945». Brauer a emprunté mot pour mot certaines phrases, ce qui est le lot de bien des historiens locaux. Avec pourtant de modestes oublis, pour montrer son indépen-

dance d'esprit. Le passage dans les locaux de la Gestapo ? Escamoté dans la version Brauer. Négligeable. La mort au camp de concentration ? Eludée, diluée dans un mystère imprécis : le résistant se retrouve ainsi «déporté au camp de travail de Dora où étaient construites les armes secrètes allemandes. Il disparaît à la veille de la Libération, en avril 1945». Pfft, disparu, volatilisé. Une fugue, sans doute. En fait, Georges Tanchoux a vraisemblablement été des derniers déportés de Dora exterminés sur place, enfermés dans une grange incendiée à Gardenlegen, juste avant l'arrivée des Américains. En gommant la

torture de la Gestapo, en suggérant que la mort du «perdu de vue» Tanchoux n'a rien à voir avec son internement au camp de Dora, Luc Brauer pratique un sport risqué qui pourrait passer pour du négationnisme par omission. Disons de l'omissionnisme. Plus naïf militariste que militant forcené, Luc Brauer refuse pourtant de répondre à Lulu, qualifiant de «vomi de chien» l'article déjà consacré au musée\* qui a reçu des «milliers de témoignages de sympathie». Il connaît aussi un bon paquet de gens qui «seraient prêts à donner une bonne leçon» aux journalistes de Lulu.

Hasard de l'histoire : en ce moment dans le Pas-de-Calais, un autre bunker présente une expo sur le camp de Dora. Un vrai travail de mémoire sur le camp proche de Buchenwald, dévoilant de manière exemplaire toute l'horreur de ce camp, le travail forcé pour assembler les V2, et l'intox de la propagande des photos d'époque où kapos et SS sont étrangement absents\*\*. Une leçon d'histoire qui ne succombe pas à la fascination des armes et des uniformes militaires. Mais chacun est libre de trouver moins seyants les pyjamas rayés des vacanciers des camps de loisirs nazis.

Sigismond de la Casemate

\* Lettre à lulu n°14, septembre 1997

\*\* Le Monde, 26 mai 1999.

LA BAULE, UN  
P'TIT PARADIS  
SOUS L'OCCUPATION.



## CANON Le siège du Vatican

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Un déchirement. Il est temps de remettre du goupillon dans l'hémicycle. Sénateur-maire de St-Mars-la-Jaille, Charles-Henri de Cossé-Brissac entend renouer avec le pape. Créé par le Sénat le 10 février 1999 pour entretenir des relations avec le Vatican, le groupe d'amitié France-St-Siège (du jamais vu dans les deux chambres) a élu Charles-Henri parmi ses cinq secrétaires. Ce qui fait joli au Sénat, qualifié par l'ancien sénateur Jean Cluzel de «contre-pouvoir qui représente ceux qui pensent comme avant 1789 et qui, dans les bourgs et les bourgades, refusent la monarchie républicaine (sic) qui les exclut». Après la canonisation de Mars-la-Jaille, il est grand temps d'exiger celle de Charles-Henri.

FLYER DE LYS

## Une petite gâterie ?

Lu sur un tract diffusé pendant un concert de Tri Yann à Paris : «Vu la disparition de la France (traité de Maastricht), de sa monnaie et l'abandon de souveraineté votée à Versailles (...) par la forfeiture de plus de 700 parlementaires...», un groupuscule druido-facho du XVI<sup>ème</sup>, «Monarchie et Régionalisme Gaulois\*», lance un appel pour «la constitution du royaume libre du Croisic». Entre autres visées, «recréer une classe guerrière» et supprimer le chômage en «fournissant un domestique à chacun». Avec meeting sur invitation en «après-midi dansants». «Réservation et code : 01 42 26 24 82, boissons et gâteries part.» Demandez une damoiselle Anne Tabutiaux. Soyez chic, évitez d'être relous sur les gâteries.

\* Voir Lulu n°20

FESSÉE À LULU

## la sauvageonne de 16h34

En s'intéressant à la voiture de mère d'élève verbalisée 4 minutes après l'heure de la sortie de l'école de la Chapelle-sur-Erdre, Lulu s'est trompé d'établissement. C'était pas l'école de Mazaire, mais la maternelle de la Blanchetière. Privé de récré, Lulu !

BZH

## Feskennad Lulu

E-barzh a pennad anvet «la droite fait des yeux de Breizh», Lulu en devoa graet ur falzi dibardonnus en ur embann eo ar strollad Emgann ezel deus ar c'HCUAB. E wirionez ez eo un nebeut izili deus Emgann er eo an anv hiniennel, o devoa kemeret perzh er 'c'hendiviziou a-raok kuitaat ar c'homite. Penaos 'vez lavaret «killofouzañ kelien» en galleg ?

TOUJOURS PRÈS

## Villiers chef de patrouille

La dernière session du Conseil Général de Vendée s'est montrée généreuse avec les bonnes ouailles des abbés Cottard et autres fous de raideur et de raid à toute heure. Deux bandes de joyeux scouts d'Europe purs et durs ont été bien servis : 18 000 F à l'association Groupe du

Manoir du Bois des Moines, et 10 000 F aux Scouts d'Europe des Herbiers. Sans oublier 5000 F au groupe St-Hilaire des très cathos Scouts unitaires de France, à la pédagogie traditionaliste, qui ont absorbé en 1991 les Scouts St-Georges. Le chef de patrouille Villiers a le même

jour refusé la subvention de fonctionnement à la Fédération des œuvres laïques, soit 25200 F passés à la trappe, alors que l'institut catho de formation d'animateurs des collectivités de Vendée s'est vu octroyer tout ce qu'il demandait, soit 285 000 F. Rendez grâce à Sainte-Pépette.



# M. le directeur ne ménage pas ses avances

**Au foyer social St-Vincent-de-Paul, les «brouilles» pas très catholiques mélangent poigne et main baladeuse. Et avec les pieds, qu'est-ce que vous faites, M. le directeur ?**

Hétérosexuel présumé innocent, le directeur du foyer de St Vincent de Paul, aurait comme des tendances. Ancien militaire, gérant de cet «hôtel social» de 28 places accueillant des gens de la rue, Jean-Michel Le Bourgeois semble confondre femme de ménage et bonne-à-tout-lui-faire. Une plainte déposée contre lui pour harcèlement sexuel vient d'être enregistrée au parquet sous le numéro 99/33634.

Sandrine Gadais, engagée en contrat CES pour le nettoyage des chambres et des espaces communs, s'est vue obligée de débarrasser le plancher, sans autre forme de procès. Le procès n'est venu qu'après, quand la dame a gagné aux prud'hommes devant un employeur qui découvre que les voies du droit du travail sont plus impénétrables que celles du Seigneur. L'association départementale St-Vincent-de-Paul a été condamnée à verser 5 000 F de dommages et intérêt et à annuler rétroactivement la mise à pied de huit jours, sanction démesurée pour une employée précaire, à mi-temps et en fin de contrat. Les reproches se sont effondrés lamentablement devant les prud'hommes. Du coup, cette éjection injustifiée semble cacher autre chose.

## Harcèlement brouillier

Sandrine Gadais le dit, elle a refusé

de céder aux avances du directeur : *«Coucher avec M. Le Bourgeois, c'est pas dans mon contrat. Quand sa femme partait en cure, il venait dans les chambres où je faisais le ménage, pour me peloter, me proposer d'aller avec lui au bord de la mer. J'ai dit que j'étais là pour travailler, pas pour autre chose. Plus tard, il m'a accusée d'avoir cassé un carreau, ou même de racketter les résidents. Puis il m'a redemandé de coucher avec lui, en disant ça te ferait du bien... Et si je faisais des vagues, il pourrait me faire enlever mon enfant.»*

Cette plainte pour harcèlement sexuel ? *«Brouilleries !, dit Jean-Michel Le Bourgeois. Si on s'arrête à ça, on ne peut plus travailler.»*

Directeur adjoint de l'établissement, lui aussi militaire à la retraite, Pierre Dumoulin a été contraint de «s'arrêter à ça». Il n'a jamais cru à la faute de la femme de ménage : *«C'est une fille bien, je l'ai dit à mon patron. Son beau scénario, c'est du camouflage.»* Déjà tendues, les relations de l'adjoint avec son chef s'enveniment alors, jusqu'à ce qu'il soit rétrogradé simple agent d'accueil puis carrément viré. Une transaction a évité une autre bérézina de l'institution devant les prud'hommes.

## St-Vincent disciplinaire

Christine Bergin, une ancienne rési-

dente confirme : *«Le directeur dit souvent aux femmes : quand on allume le feu, faut savoir l'éteindre ! Pour lui, toutes les femmes sont des allumeuses. Mais franchement, quand on entre là, on pense pas au sexe, on est trop mal dans sa peau.»* Dès son admission à la résidence, elle découvre que le directeur a déjà raconté aux pensionnaires son passé, ses difficultés avec son mari ; tout ce qu'il a appris à l'entretien d'accueil. Cette manière d'étaler sa vie privée est vécue comme une stratégie de l'humiliation. *«D'une autre femme, il nous a dit qu'elle avait fait de la prison, qu'elle avait travaillé comme maquerelle quai de la Fosse. Même si c'est vrai, on n'a pas à le savoir ! On est déjà assez jugé comme ça. Ou cette autre femme, qui buvait; elle était malade, avait besoin de soutien : il l'a renvoyée à la rue !»* De colères en renvois immédiats, il mène son petit monde comme un bataillon disciplinaire.

Président départemental de la société St-Vincent-de-Paul, Gérard Tricheureau trouve l'affaire «ennuyeuse» obligeant à «défendre l'image de l'institution, si éventuellement on se rend compte qu'on a embauché une brebis galeuse. Mais en l'absence de constat d'huissier, c'est la parole de Mlle Gadais contre celle de notre directeur. C'est vrai, M. Le Bourgeois est



*un homme à poigne, assez dur, mais aussi très humain, qui emmène parfois des résidents au bord de la mer.»* Il se rassure : *«s'il y avait quelque chose de grave, ça serait allé beaucoup plus vite.»*

Une française sur cinq dit avoir subi un harcèlement sexuel au boulot\*. Jusqu'à présent, c'était un sujet de plaisanterie, les Français prônant la gauloiserie comme un art de vivre. La loi Neiertz est appliquée depuis 1994, mais c'est aux femmes plaignantes d'apporter la preuve du délit, souvent commis entre quatre z'yeux.\* Pas toujours facile, pour la loi de faire oublier le vieux droit. De cuissage.

Nasser Pierre

\* Selon une étude du Bureau international du travail en 1996, citée par L'Express n° 2497, 13 mai 1999.

BIJOUTRI

## Le management au pied-de-Biche



Un «hymne à la vie, à la joie de vivre». Ce lyrisme est signé Nelly Biche, jeune patronne à main de fer de la société de bijoux fantaisie Biche de Bère. Ainsi présenté, le dernier catalogue a vu les salariés maison remplacer les mannequins professionnels. Joli travail d'image, dans une entreprise qui a connu un climat social plus que pourri sous la pression des patrons Nelly Biche et son compagnon Christophe Cais, volontiers qualifiés de caractériels. Le joli catalogue est ponctué de slogans sociaux digne d'une philosophie de solderie : *«ne mettez plus les mains dans les poches», «Prenez le temps»,*

*«temps de chiens, tant de Biche de Bère !... tout va bien !»*

Illustrations de ces préceptes : en 1997, la patronne avait demandé aux salariés de l'usine de Châteaubriant de voter le licenciement d'un technicien, puis convoque les salariées une par une pour leur arracher ce soutien. Depuis, plus d'une vingtaine de procès aux prud'hommes ont été gagnés par les salariés éjectés. Parfois découragés, certains laissent tomber comme Hélène Bouscaud, assistante de direction : *«On m'a même demandé de faire des faux inventant des fautes graves pour licencier deux anciennes collègues à la fonderie.»* Elle a craqué, poussée à la dépression nerveuse en septembre, par une surcharge démentielle de travail en heures sup obligatoires et non payées, et par ce qu'elle qualifie de «harcèlement moral». La dépression a

été suivie d'un licenciement sans préavis pour incapacité de travail. Actionnaire de la société, elle est pourtant écartée de l'information minimum, assemblées générales, bilans annuels de la société. Le directeur général, Christophe Cais justifie ce climat : *«Nous sommes obligés d'être très exigeants avec notre force de vente, car la moindre baisse du chiffre d'affaires peut avoir des conséquences dramatiques pour notre entreprise. (...) Si des employés ne sont pas contents, personne ne les retient chez Biche de Bère. Le secteur de la vente regorge d'offres d'emploi.»* Après de tels propos, les grands sourires du catalogue paraissent un peu froids. La faute au papier glacé, certainement.

\* Libération, 31 mai 1999.

# Et voilà le travail !

La crise a bon dos. Vu qu'on se bouscule au portillon, les patrons retrouvent des vieux réflexes, bafouent la loi pour maintenir la pression sur les candidats au boulot. Comme dit l'autre, le travail est bon pour l'homme ; il le divertit de sa propre vie.



## GARDONS LE MORAL



### Requalif ejectable

Une femme effectue un stage dans une entreprise d'informatique de St-Herblain. La boîte traversant une passe de surcharge, la stagiaire est amenée à travailler le samedi. Bénévolement. Mais cet effort semble payer : après test et entretien, elle décroche un CDD de deux ans, en contrat initiative emploi. Au bout de deux mois et demi, patatras. L'employeur explique qu'il s'est trompé dans la définition du profil de poste et qu'il ne peut garder la jeune femme. Il lui demande alors d'arranger le coup en acceptant de changer son temporaire CDD en CDI, contrat à durée indéterminée. Cette bizarrerie n'a qu'un but : éviter une procédure de licenciement et les indemnités qui vont avec, en lui substituant une rupture de période d'essai. Consultée, l'Inspection du travail indique que le patron est en tort. Un avocat s'apprête à défendre le dossier aux prud'hommes, quand il découvre que le chef d'entreprise en question siège justement au prud'hommes, décourageant finalement sa cliente d'intenter un recours. Par pragmatisme. Pour éviter d'être grillée. Sans espoir, elle se résout à signer un papier antidaté d'un mois et demi, tout bénéf pour son employeur. Moralité : le travail, c'est pas toujours une trouvaille.



### Anticloque

Postulant pour un job de secrétaire comptable dans un garage de la presqu'île guérandaise, une jeune femme s'est vue exiger de signer un engagement sur l'honneur de ne pas être enceinte dans le délai de son contrat de travail. Pour être embauchée, elle a signé le document qui n'a pourtant aucune valeur légale. Encore un patron qui ne veut pas financer le repeuplement de la France. Il mérite l'indignité nationale.



### Impôts longue durée

Intérieur, jour. La scène se passe dans un bureau de l'ANPE. Le chef de centre démarre son entretien avec un chômeur longue durée par un édifiant : «Ce matin j'ai reçu ma

feuille d'impôts. Y'en a marre de payer pour les autres !» Toujours sympa à entendre, quand on émarque à 2 500 F par mois. Prenant de haut ce parasite, qu'il faut officiellement dénommer chômeur, il néglige ses lettres de recherche d'emploi dans le cinéma, se fout pas mal des stages décrochés auprès de pros de la caméra, et le sermonne sur ses prétentions : «Redescendez sur terre mon pauvre petit bonhomme. Vous n'avez qu'un CAP de mécanicien, vous n'êtes pas à la hauteur, mon p'tit Monsieur, avant de manier la menace : «Si vous voulez pas changer, j'ai qu'une signature à faire et vous êtes radié. Vous habitez en caravane ? Je ne pense pas que les Assedic seraient contents de savoir comment vous vous débrouillez.» Pour être un chômeur moderne, il faut sans doute vivre au dessus de ses moyens, tout en étant candidat sans prétention.



### Chasse prime

Entretien d'embauche chez un loueur de cassettes vidéo. «Combien m'apportez-vous ?», demande le commerçant au candidat qui ne comprend pas. «Combien d'aides publiques, de primes ? Débrouillez vous, faites le tour de tous les organismes et revenez me voir avec ce que vous me rapportez.» La compétition entre les chômeurs les transforme en prospecteurs d'aides publiques. De la dignité, que diable. Un pauvre demandeur d'emploi peut donc, s'il a de la volonté, bien sûr, se présenter comme un chasseur de primes légales et autres cadeaux faits à son futur patron. Jackpots de tous les pays, unissez vous !

## DESCENTE DE PÈRES NOËL SUR DELRUE



SAMEDI 12 JUIN, 19 heures. La mairie inaugure l'espace DELRUE, réhabilité en résidence d'artistes. Les occupants précédents, expulsés, ne sont pas invités. Ils s'incrument sans crier gare, déguisés en pères Noël. Résultat : Un buffet mis à sac et plusieurs m<sup>2</sup> de tags revendicatifs.

## Saint-Seb' : lâche attentat des milices serbes en plein festival !

Joël Guerriau, le Saint-Sébastien des édiles-sur-Loire, avait annoncé la couleur pour le festival des Arts de la rue organisé, début juin, sur les îles de sa commune : « Associer concrètement les citoyens à cet événement majeur de la vie culturelle communale, telle est la volonté de la municipalité... » N'hésitant pas à passer des mots à l'acte, il publie un encadré de « dernière minute » dans le programme du festival : « La commission départementale « Grands rassemblements » exige que deux ponts supplémentaires d'accès aux îles de Loire soient installés pour des raisons de sécurité.

En raison des événements actuels au Kosovo, l'armée est dans l'incapacité de nous fournir des ponts. Cette situation nous oblige à engager une dépense imprévue de 300 000 F. Et d'instaurer aussi sec « une billetterie à un tarif modique demandant aux spectateurs de plus de 18 ans de participer à la prise en charge du coût que la sécurité impose. »

Dans les effets collatéraux, c'est toujours les populations civiles qui trinquent.

### DROIT CANON

## Foire d'empoigne à la cathédrale

Chassé de la cathédrale en pleine messe, molesté publiquement pour avoir refusé d'obéir à un vicaire musclé qui lui demandait de changer de place, un catholique nantais tente depuis huit ans d'obtenir une réparation de principe devant les institutions de l'Eglise. L'Officialité, le tribunal de l'évêché, ne s'est toujours pas saisi de l'affaire malgré les multiples relances du plaignant.

Elle ne souhaite, de toute évidence, pas prononcer un dommageable arrêt curé.

### SALON DE THÉ

## Le sous préfet aux pelotes

Henri Duhaldeborde, sous-préfet chargé de la sécurité routière, a eu une idée de génie pour réduire le nombre d'accidents sur les routes de Loire-Inférieure : demander à quelques journalistes quelles étaient leurs « idées et propositions dans ce domaine » au cours d'un entretien informel d'une heure et demie. Tout le monde s'est poliment excusé. Attention, la prochaine fois, il invite les gendarmes pour disserter pendant deux plombes sur les éditoriaux d'Hervé Louboutin.

# Coup d'épistolier : un flic touché

Jean-Pierre Athenont, le président du tribunal de grande instance de Nantes, s'est fendu d'un courrier au directeur de la sécurité publique du département (le keuf des keufs). Objet de la missive : la teneur du rapport annuel du super-flic relatif aux « observations et commentaires sur la criminalité et la délinquance » à Nantes.

En termes choisis : « Il y est en effet indiqué après un paragraphe qui relate, de façon positive, les relations avec le parquet de Nantes :

« Les relations entre les magistrats instructeurs sont également excellentes. Par contre, certaines décisions de juridictions de jugement

paraissent parfois étonnantes aux yeux des policiers. »

Je suis certain qu'il faut lire dans la première phrase de la citation « avec » au lieu de « entre » et qu'il s'agit d'une faute de dactylographie. Je ne pense pas, en revanche, que la deuxième phrase relève de l'erreur de plume et je regrette que vous ayez pu vous autoriser à porter, dans un rapport officiel, une appréciation sur des décisions rendues par les juridictions de jugement. Une telle attitude me paraît méconnaître le principe de la séparation des autorités administrative et judiciaire. Elle me semble aussi révéler une mécon-

naissance certaine du débat judiciaire dont le contenu est étroitement associé à la qualité de l'enquête préalable. »

Et de conclure : « Si tout fonctionnaire de police, comme chaque citoyen, peut penser ce qu'il veut des décisions de justice, il ne m'apparaît pas, en revanche, acceptable qu'un responsable d'un service déconcentré de l'Etat se permette de porter un jugement de valeur sur les décisions juridictionnelles (...) » Avec copie au préfet, au procureur et aux magistrats du siège. Tout ça parce que le poulet-en-chef a écrit « par contre » au lieu de « en revanche » ?

### ULTRALALALÉO

## La Fest'Yves frôle les déryves

Yer mad ! Lancée à Nantes par l'Agence culturelle bretonne il y a trois ans, la Fest'Yves a été reprise par douze villes cette année. En Trégor, le correspondant de cette fête s'est fait tancer par les Nantais qui gèrent l'ensemble des festyvités. A la tête de l'association Al Levrig, Jean-Marc Le Luyer se prétend d'abord l'inventeur de la Fest'Yves, qu'il intitule « fête nationale bretonne ». Deux pages du *Nouvel Ouest*\* signées Thierry Jigourel (lire ci-dessous) font écho à cette déryve nationaliste. D'autant que le dénommé Le Luyer agrave son cas dans l'hebdo de Trégor\*\* : « Notre but est de faire du 19 mars un jour férié. C'est vraiment notre souhait, d'autant qu'on sait bien que le 8 mai férié ne durera plus très longtemps. Sur ce dossier et sur cette idée en particulier, Jean Yves Cozan, vice-président du Conseil Régional, nous défend ». Cette déclaration a fait notamment bondir les anciens combattants. Vouloir renvoyer aux oubliettes de l'histoire l'anniversaire de la victoire sur les nazis fait remonter des relents de cette époque, quand le mouvement breton a prôné la collaboration celto-germanique contre ce qui était jugé comme une « occupation française » de longue date.

Quand des musiciens et le réseau anti-fasciste Vigilance 22 ont contraint Le Luyer à se dévoiler, les slogans « Les Français dehors » ont rejailli lors des débats de l'assemblée générale d'Al Levrig que prési-

de Le Luyer. « Nous souhaitons voir l'événement, encore jeune, perdurer avec force et clarté dans l'esprit convivial qui l'a vu naître. Nous nous y emploierons avec une rigueur toute particulière afin que ce genre de dérapage ne se renou-

velle plus » écrit la directrice de l'agence nantaise, Claudie Poirier. Ce qu'on appelle des mises en gardes effectives.

\* *Le Nouvel Ouest*, 5 mars 1999.

\*\* *Le Trégor*, 13 mai 1999.



### JIGOURELENTS

## Le barda du barde hard

Thierry Jigourel a la plume prolix au *Nouvel Ouest*, mais aussi dans *L'Avenir de la Bretagne*, organe du POBL, groupuscule pour une Bretagne libre dont il est membre. Féru de mysticisme celte, il affiche un mépris hautain pour la France, « pays autoproclamé des Droits de l'Homme », opposé à la Bretagne « terre sacrée ». Il représente le POBL à un congrès en Padanie menée par Umberto Bossi, poujado-raciste affirmé. Jigourel défend mordicus « l'unité ethnique et culturelle » de la Padanie. Il a aussi commis des écrits dans une revue confidentielle bretonne *Kelt Omp* † aux côtés de négationnistes comme le druide Pierre de la Crau,

qui fonda un parti de libération des Gaules en passant par Nouvelle Résistance, groupuscule facho. Dans *Kelt Omp* †, Jigourel a pour voisin de colonne une glose sur la femme celte, ventre à petits celtes forcément mâles : « elle devrait être capable d'accepter de son mari autant de fils qu'il en a envie (et trois fils, n'est ce pas un minimum ?). Pour cela la femme devra être solide, en bonne santé, bien en chair mais point trop grasse ». De quoi préserver une vraie famille. De pensée.

\* Dénoncé en mai 1997 par *Le Peuple Breton*, organe de l'UDB.



## La tagtique du gendarme

Foudre, tonnerre, éclairs ! Mais qu'ont donc commis les dénommés Mest et Amer pour encourir ainsi l'ire du tribunal ? Rien moins qu'une «agression visuelle» a tonné le représentant du parquet à l'audience, M. Poumeau de Lafforest. En février, bombe de peinture en main, persuadés que, somme toute, leur virée nocturne ne nuirait pas au décor dégingue, les deux apprentis Basquiat arpentent le port, ses tas de ferraille, ses friches et ses murs patinés. Du pont Anne de Bretagne à celui des Trois Continents, leurs tags jalonnent le paysage. Comme un seul homme, SNCF, Mairie de Nantes et Port autonome s'insurgent contre les terroristes de la bombe de peinture. Le seul Port autonome, facture de nettoyage à l'appui, réclame plus de 10 000 F. Une facture un peu rapide, les tags n'ayant pas encore été effacés. Il serait déplaisant d'y voir un genre de facture antidatée sans

le moindre travail de nettoyage, que des petits malins appelleraient une fausse facture. Il ne s'agit que d'un contretemps, un vulgaire aléa de calendrier.

Le tribunal a condamné les gaffeurs graffeurs à 3 mois de sursis avec obligation d'effectuer 160 heures de travail d'intérêt général, et de réparer les dégâts, soit 16 000 F à rembourser aux trois parties civiles. Juste histoire de comparer, le 22 mai 1997, ce même tribunal -mais pas les mêmes juges- a condamné deux jeunes taggers de la gare de Pont Rousseau à Rezé à 40 h de TIG alors que le parquet avait requis 2 mois de prison avec sursis et 60 à 70 heures de TIG. Les traces du passage des agresseurs visuels sont toujours là, sur le parcours nocturne. Depuis, un bus des transports en commun joliment couvert de tags, a été achevé par d'autres artistes/agresseurs (biffez la mention inutile) visuels. **Minou Brouet**

ROULEZ BOLHIPS

## Barrière de protection

Nantis de tous les pays, circulez. Profitez-en, le code de la route a parfois des dérogations sélectives. La Baule, 4 heures du mat. Contrôle d'alcoolémie à la sortie d'une boîte de nuit. Toutes les voitures y passent. La Police nationale s'appête à faire souffler dans le ballon le chauffeur d'une Mercedes immatriculée 75. Le flic se ravise : «*Vous êtes peut-être en séjour à l'Hermitage ?*» Un coup dans le nez et donc bon pour les ennuis, le conducteur qui n'est pas descendu au palace, saisit la perche tendue, quatre que oui, il est bien client au quatre-étoiles du remblai. «*Dans ce cas, c'est différent,*» sourit le policier. «*On a un*

*accord avec le groupe Barrière pour pas embêter ses clients...*»

A l'usine Venturi de Couëron, on fait essayer aux clients des bolides qui piaffent de se traîner sur les départementales autour de l'usine. Avec des moteurs de 400 chevaux, ces petits monstres ont du mal à se brider à 90 ou 50 km/h. Le pied sur le champignon est parfois un peu plus lourd que ne le permettent les bêtes limitations de vitesse. En confiance, un responsable de l'usine concède que les gendarmes locaux savent aussi se montrer coullants avec ces excès de vitesse. Pour rouler bourré et à fond la caisse, roulez d'abord sur l'or.

PAPIERS

## Chroniques d'un titi à plume

Il avait l'humanité généreuse, le petit blanc tenace, et la révolte sarcastique. Journaliste à Ouest France pendant 37 ans à partir de 1960, genre de grand reporter de proximité, Michel Scheid, décédé en juin 1998, avait la plume gouailleuse, parfois lyrique, passionnée toujours. La revue d'histoire locale de St-Herblain\* publie une sélection de 36 articles écrits au quotidien. On y relira notamment le

papier sur le procès de Georges Courtois, la veille de la fameuse prise d'otages. Tout y passe, grèves des laveurs de trains et des prolos de la Snias, urbanisme et Carnaval. De son frère le métèque à la paleur du catholicisme social, ce recueil produit une chronique chaleureuse de la société nantaise.

\* Histoire Mémoires n°10, 70 F, disponible en mairie de St-Herblain.



## Un coup dans le casque !

Pierre Først, number one phonétique du palais de justice de Nantes et ci-devant procureur n'en rate pas une. Ne s'est-il pas avisé de débouler sans crier gare au commissariat central pour y procéder à une perquisition en règle ? Il n'a pas respecté le délai tacite de deux ou trois mois, généralement admis en la matière, et a pu, ainsi, mettre la main sur un casque de chantier et un pied de table, lesquels auraient servi à bastonner un justiciable au cours de sa garde à vue.

Pierre a été plus loin : il a fait forcer les tiroirs que les pandores tenaient jalousement fermés ! Les syndicats ont protesté ; ce genre d'agissements ne peut avoir lieu que chez des particuliers (?), et en aucune façon dans les locaux de la police. On le saura à l'avenir... Qu'en fut-il réellement ? Le casque avait sa raison d'être : il servait aux agents lors de leurs

interventions sur les lieux d'un incendie. Ils y vont généralement à huit, mais n'avaient qu'un casque, et l'on peut penser que, soit ils se le prêtaient à tour de rôle, soit que huit cerveaux d'agents peuvent tenir dans un seul casque, ce qui est fort possible. Pour ma part, je ne critique pas cette explication, puisqu'il me revient avoir vu des pompiers à l'œuvre, et avoir été interpellé par le fait qu'ils manipulaient des pieds de table au cours de leur opération, encore qu'ils eussent de vrais casques de pompiers... Cela m'avait quelque peu intrigué, mais me voilà rassuré. Espérons que Pierre rendra le casque et le pied de table à leurs légitimes propriétaires dans un délai raisonnable ; en cas d'incendie au commissariat central, les gardés à vue sauront que la police est équipée !

Georges Courtois

PASSE MURAILLE

## L'évasion dans les talons

Nantes est une ville étonnante. A la mi mars, le procureur perquisitionne au commissariat central de Nantes, flairant des violences de bureau et des interrogatoires contondants. Interpellé au sein d'un trio de «durs», un suspect, Modjahab Gouletquer a des hématomes qui ne sont pas des décalcomanies. Le procureur déclare alors : «*Les arrestations ont été très mouvementées. Il y a même eu une évasion spectaculaire des bureaux de la police judiciaire. Il a fallu beaucoup d'efforts pour ramener les intéressés au calme.*» Cette étonnante évasion a eu lieu dans les locaux de la Police judiciaire, rue des Marsauderies. Entre deux entretiens -ici courtois-, le suspect est

mis à l'écart dans une pièce de détention. Le bonhomme ayant quelques nerfs en réserve, décoche un coup de pied dans le mur. Qui s'effrite. En simple placoplâtre, la cloison cède vite. Trou, recoup de pied, trou plus grand et hop, par ici la sortie. Il repart à pied dans son quartier, cherche à s'éloigner vite de Nantes, trouve un pote qui l'amène en voiture vers une copine qui pourrait prêter sa caisse. Problème : elle habite juste à côté du commissariat. Problème vite réglé : le fuyard et son chauffeur sont arrêtés avant, en plein centre ville, par un banal contrôle de police au faciès. Retour à la case départ. Sauvé par ses pieds, l'évadé s'est fait reprendre par sa tête.



## René Trager, révélation minute

*Minute* mis en liquidation judiciaire. Pas de quoi verser une larme. *Minute* traverse une panade récurrente, 25 000 lecteurs, trois dépôts de bilan en dix ans. En 1994 Serge Martinez «le félon» vend *Minute* un franc symbolique à Gérard Penciolelli, un homme d'affaire ancien d'Ordre Nouveau, qui échoue à en faire un *Canard enchaîné* de droite. Aujourd'hui, sur les rangs du rachat : un certain René Trager, ex-défrayer de chronique, ex-pourvoyeur en fausses factures pour le compte du PS et du PR de la région nantaise, actuellement financeur d'une «Association de la presse libre» (on ne rit pas)\*. L'équipe de Trager a déjà publié «Un faux *Minute*», dénonçant les autres repreneurs, accusant le prédécesseur d'avoir employé des salariés fictifs, et renseigné les Renseignements Généraux destinataires d'infos disparues des colonnes. Après avoir été longtemps «bon client» des colonnes de la presse, René Trager rêve d'en devenir patron. «*Que Minute* reçoive des sous d'un type comme Trager, il y a de quoi sauter au plafond» confie un salarié de *Minute* au reporter de Libé. Trager hésite entre molletonner les plafonds de *Minute*, et acheter des casques à ses fachos plumitifs.

\* Libération, le 14 avril et 29 mai 1999, Le Monde le 16 avril

TULAPAVU

## Cachez ce sein

Les lecteurs d'*Ouest-France* n'ont pas eu le droit à la page de pub réalisée pour l'industrie de l'habillement, publiée dans la plupart des quotidiens au printemps. Trop sexy. On y voyait le buste dénudé d'une jeune femme sur lequel était inscrit : «Si l'industrie de l'habillement disparaît, 120 000 Français se retrouveront à poil.» François Régis a sans doute préféré garder ces jolis lolos pour son titre hard, que personne ne sait qu'il est à lui : «Paris boom-boom», le gratuit tombé en 98 sous contrôle de sa filiale Spir-communication.

## L'homme est un humaniste pour l'homme

«Le but du journal libéral est d'éliminer ses concurrents, ce qui, tu en conviendras, est un jeu cruel et peut-être même pervers. Et cela ne choque personne. Mieux même, l'employeur humaniste, le journaliste humaniste, le lecteur humaniste, tout ce petit monde s'amuse follement à l'idée d'envoyer pointer aux Assedic le copain avec qui, entre deux conférences de presse, l'on prend paisiblement un café chez le bougnat du coin (...). Une chance qu'Alain Besson, l'auteur de ces lignes\* et accessoirement journaliste à *Ouest-France*, ne travaille pas dans un journal libéral, son humaniste de patron, sauveur de la presse régionale à ses heures, aurait pu mal le prendre.

\* «Cher lecteur», d'Alain Besson Éd. du Petit Véhicule. 69 p., 60 F.

# Hervé, un gars qui touche

L'impayable -ou alors très cher- Hervé Louboutin, ancien rédacteur en chef adjoint de *Presse-O* viré pour cause d'édito pro-Papon, aujourd'hui maître à dépenser du *Nouvel Ouest*, s'est offert un nouveau titre dans la presse dite «de pays», *L'Écho d'Anceis*, feuille de chou tendance droite dure d'oreille\*. L'opération s'est déroulée au pas de charge, avec l'appui désintéressé des potentats locaux Landrain, de Charette et de Cossé-Brissac. Un : le titre double son capital ; deux : on lui cède gracieusement deux parts supplémentaires, et l'affaire est entendue. Louboutin se retrouve actionnaire majoritaire pour la modique somme de 50 000 F, «bien en-dessous de la valeur réelle du titre» selon Michel Bodiguel, actionnaire dissident de *L'Écho d'Anceis* qui dénonce cette OPA sauvegeonne. «Les statuts de la société précisent qu'il y a un droit de souscription prioritaire pour les actionnaires déjà en place, or rien ne nous a jamais été proposé», râle Bodiguel, qui entend bien porter le pet et a exigé une expertise des actifs. L'intérêt subit de Louboutin pour ce titre, dont le prestige n'échappe

à personne, s'explique en partie par les grandes manœuvres qui se déroulent actuellement dans la presse hebdomadaire «de pays» : création de *L'Écho de Sèvre et Maine* par le groupe *Ouest-France* et rachat du *Courrier de Paimboeuf* par le fils Hersant. Restent *L'Éclair de Châteaubriant* et *La Presqu'île guérandaise* sur lesquels lorgne le nouveau mini-magnat. Mieux, Louboutin vient de créer *L'Écho du vignoble*, un clone de *L'Écho d'Anceis* agrémenté de trois ou quatre pages différentes et sans intérêt. Le but étant d'occuper le terrain.

Mais l'objectif de Louboutin est encore plus terre-à-terre. Lors de l'assemblée générale du 25 mai dernier, il a réussi à se faire attribuer une rémunération de 15 000 F par mois, qu'il souhaitait rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier. Michel Bodiguel a dû ferrailler pour obtenir que ces revenus importants pour un titre comme *L'Écho d'Anceis* ne démarrent qu'au 1<sup>er</sup> mai et surtout soient justifiés par les résultats du journal. Ce qui n'est pas gagné, même si c'est toujours ça de pris. Ça va si mal que ça, *Le Nouvel Ouest*?

\* Voir lulu n° 18.



L'INNOCENT DE REZÉ

## Une envie pressante de presser «Presse-O»

Jacques Floch, maire honoraire de Rezé et rapporteur du budget de la Justice à l'Assemblée, est intervenu\* pour défendre la présomption d'innocence et les droits des victimes, réforme «indispensable de notre justice». En ligne de mire, les médias, comme chacun sait toujours prompts à lyncher les innocents, audimat oblige. Ce qui était peut-être moins indispensable, ce sont ses commentaires aigres-doux sur l'évolution de la presse nantaise : «Nous disposons de

deux grands journaux, l'un qui appartient provisoirement au groupe Hersant et suit une ligne éditoriale et une ligne de conduite dont on connaît l'orientation politique. On sait à qui on a à faire ! L'autre journal, c'est le grand «*Ouest-France* qui d'ailleurs ne va pas tarder à racheter (...) *Presse-Océan*, ce qui risque de limiter l'espace du contradictoire et faire qu'une espèce de pensée unique règne sur l'ouest de la France. Mais au moins la rédaction de «*Ouest-France*» a-t-elle mis en

place un code de déontologie qui apparaît comme étant un réel et grand progrès pour la protection des citoyens. Les journalistes savent éviter d'ajouter dans le spectaculaire et le non vérifiable. C'est suffisamment rare pour avoir envie de le dire.» Une pressante envie qui n'a strictement rien à voir avec le traitement de ses propres affaires par la presse locale. Les journalistes de *Presse-O* apprécieront ce coup de pied de l'âne, pardon, de Jacques Floch.

\* 24 mars 1999.

CHEMINADEPTE

## Echec à l'internettoyage

Un œil sur le réacteur, l'autre sur le rédacteur, les militants pronucléaires surveillent internet. En janvier 1998, un site antinuk a diffusé un texte faisant état de liens entre une fumeuse association des travailleurs du nucléaire, le World council of nuclear workers, alias WONUC, et le douteux Jacques Cheminade et son Parti ouvrier européen, le POE\*. L'auteur, Pascal Braud, internaute de la FAN 44, fédération antinucléaire montée contre le projet de centrale au

Carnet, a failli être traîné en justice. Mis en examen pour diffamation publique, il a obtenu le 2 juin dernier un non-lieu. Son texte sur le web répondait à une conférence de presse à Frossay d'André Maisseau, le président de WONUC, qui pourtant «se présentait ouvertement comme proche du POE et diffusait largement le magazine pronucléaire *Fusion*, du POE. Le crime, c'est d'avoir fait le rapprochement avec Jacques Cheminade dont les actions et opinions antisémites et

homophobes et des escroqueries» sont rappelées à l'occasion. Finalement, le juge d'instruction parisien retient le principe d'une diffamation, mais constate que si Pascal Braud reconnaît être l'auteur du texte, rien ne prouve qu'il en soit le diffuseur, plusieurs autres personnes pouvant avoir accès au site pour y verser des contributions. Saluons donc cette victoire de la conservation des sites artificiels.

\* Proche de l'extrême-droite américaine et des services de renseignements, le POE s'affiche en France comme anti-FN.

# LATULULULU?

## • EUPHÉMISMES CONFIDENTIELS *La Lettre des Pays de la Loire, 27 février 99*

L'annonce du rachat de Presse-O par Ouest-France nous a valu un éditio enflammé de la lettre économique confidentielle. Rappelant que ses dirigeants successifs ont coulé Presse-O « par manque de savoir-faire », l'éditorialiste s'émue du sort d'un « quotidien qui incarne une ville et son territoire d'influence, exprime sa personnalité, relie ses habitants entre eux et avec le reste du monde, tout à la fois miroir, porte-drapeaux et lieu de débat. » Bref, la lumière éclairant le monde !

## • TINTIN AU CONGO *Presse-Océan, 2 mars 99*

Le « pacte d'amitié » entre Nantes et Rufisque au Sénégal n'est pas un vain mot. Témoin cet excellent reportage de Presse-O sur la visite d'Ayrault : « Une foule imposante, joyeuse et colorée lui a réservé (...) une fête assez exceptionnelle. Le député-maire de Nantes avait en effet son effigie placardée sur les murs, sur les tee-shirts des jeunes... » Les griots sont allés jusqu'à scander son nom au micro ! « La délégation nantaise (...) à bord de nombreuses Mercedes officielles précédées par des motards, hésitait entre l'enthousiasme d'un tel accueil (pas tout à fait spontané) et la gêne d'un clientélisme affiché sans retenue par le député-maire socialiste de Rufisque... » Un abonnement gratuit à qui nous ramène un boubou à l'effigie de Jean-Marc.

## • JEAN-MARC PREND FROID *Le Point (spécial Nantes), 13 mars 98*

« C'est un glaçon. » Joël Batteux, le maire de Saint-Nozair, fait dans l'éloquence laconique lorsqu'il évoque son alter ego nantais. Jojo devrait lui payer plus souvent l'apéro, paraît que les glaçons s'y dégèlent... Deux lignes plus loin, Elisabeth Hubert en lâche une : « Il n'a aucun humour et j'ai peur que dans sa vie, en dehors de la politique, il n'y ait pas grand-chose. » L'ex-Juppette, elle, n'a plus grand-chose de politique dans sa vie. Chacun son truc.

## • DENIER DU CUL *Paris Match, 25 mars 1999*

Le vicomte est un mec grave. Et même graveleux. Interrogé par Karl Zéro sur Europe 1, propos retranscrits par Paris Match, Philippe se voit demander : « Qu'est ce qui est le plus grave : avoir des relations en dehors des liens sacrés du mariage (là je m'adresse au vicomte catho tradi) ou taper dans la caisse (là je m'adresse au citoyen Villiers) ? » Ce à quoi l'Agité du bocage répond : « Il ne faut pas confondre mettre la main au panier et mettre la main dans le panier ! La gestion des deniers publics ne supporte ni doute, ni reproche, ni suspicion ! » Une réponse de beauf qui permet d'éluder le terrain glissant des relations personnelles coupables. Villiers, c'est bien connu, ne revendique aucun adultère.

## • UNE GÉNÉROSITÉ TRÈS ÉCONOMIQUE *Le Nouvel Ouest, 28 mai 1999*

Gonflé, le directeur des ressources humaines du port autonome de Nantes-St-Nozair qui s'autoproclame « entreprise citoyenne », sans être contredit par Le Nouvel Ouest, tout ça pour remplir ses obligations en nombre de salariés handicapés, ce qui lui fait recevoir un financement Cotorep, tout en ayant l'audace sociale de respecter la loi. Autre mesure « citoyenne » d'une ambition folle, le port se targue d'employer six personnes en CES pour leur « remettre le pied à l'étrier ». Un geste d'une générosité exemplaire quand on sait que l'Etat finance à 100 % ces emplois à contrat précaire, qui ne coûtent pas un sou à l'entreprise. De la charité bien ordonnée, en somme.

## • CHANGEMENT RADICAL PLACE DU BOUFFAY *Talents 44, juin 99*

Sous le titre « Bouffay de rire », le magazine culturel de Loire-Inférieure épingle Michel Le Mappian, l'indispensable adjoint radical de gauche nantais : « Le Bouffay deviendra une place pour les artistes, interdite aux voitures. » Une promesse aussi vieille qu'un rad-soc grand teint... En attendant le grand soir, cette historique place du centre-ville demeure le plus beau parking sauvage de la ville, avec la complicité des flics municipaux. « Mais, promis, juré, le Bouffay va changer » un jour ou l'autre, vraisemblablement « au cours du prochain siècle ». Lequel, comme chacun sait, sera radical ou ne sera pas.

## • JEAN-MARC BRONZÉ POUR L'ÉTÉ *Le Canard enchaîné, 2 juin 99*

Le palmipède du mercredi poursuit « Le très brillant président du groupe PS » de ses coups de bec : « Jean-Marc Ayrault organise un coquetèle pour ses camarades, le mardi 29 juin à l'Assemblée. « À l'occasion de la fin de l'année », précise le carton d'invitation. Il est temps que la session se termine, car Ayrault a visiblement besoin de vacances. » Le vilain plumitif ignore sans doute qu'avant de briller à la mairie de Nantes, Jean-Marc exerça avec brio dans l'Éducation nationale, où les fins d'année tombent régulièrement lorsque brillent les premiers rayons de soleil.

## Bestop 44

### Une saison haute en rebondissements

C'est un super Top de fin de saison, le hit parade du coupeur de Cruban, le César du p'tit four, le Molière du discours, le ballon d'or de la saison 98/99 pris parmi les lauréats des n° 17 (avril/mai 98) à 22 (février/mars 99), et scientifiquement corrigé - comme il se doit - des variations saisonnières.

Un conseil : pour figurer dans un tel Who's Who, il est préférable de marquer à tous les coups. C'est le cas des leaders Jean-Marc et François qui terminent au coude à coude et de notre bien-aimé président de la Loire-Inférieure, Luc. Mais aussi des Jacques, Serge, André, Joël, très réguliers cette saison. Ou de marquer de sa superbe une élection locale ou régionale. C'est l'option choisie par Gisèle, Yannick et Michel ; c'est ce qui sauve Patrick et Jean-Luc.

Quand on ne fait pas de politique, il est conseillé de marquer des buts : Nestor, Olivier et Frédéric, respectivement 10, 12 et 11<sup>e</sup> en témoignent. À part le sport et la politique, on se demande bien ce qui intéresse les journalistes de Ouest-France et de L'Éclair. Lulu a la réponse. Tabarly a réussi sa sortie en deux numéros : la noyade (n°18/19 - 111 points) et le repêchage (n° 20 - 30 points). En fidèle compagnon des grolotteurs lauréats de Ouest-France, Louis Mérel, héros du TOP 44 de l'automne 98 (Lulu n° 20), ferme la marche. Les journalistes en font toujours trop pour les nécos et commencent à s'intéresser à la promotion des ventes.

### CLASSEMENT

Les points sont attribués en fonction de l'emplacement de la photo dans les éditions de Ouest-France et de L'Éclair : 1<sup>er</sup> page et/ou couleur, 5 pts ; pages nationales, 4 pts ; pages régionales, 3 pts ; pages départementales, 2 pts ; locales et sports, 1 pt.

1. AYRAULT Jean-Marc	(255)	Métropolitique
2. FILLON François	(252)	Marchand de Sablé
3. DEJOIE Luc	(233)	Poire-Atlantique
4. GAUTIER Gisèle	(147)	Mariannette
5. TABARLY Éric	(141)	Ciel mon marin !
6. BLANGY Michel	(135)	Préfectible
7. CARRIÈRE Éric	(102)	Feu follet des pelouses
8. GAUTIER Charles	(101)	Yasser la pince
9. HUNAUT Michel	(95)	Demi-jumeau
10. FABBRI Nestor	(93)	Argentin en or
11. DA ROCHA Frédéric	(87)	Simulateur de pénô
12. MONTERRUBIO Olivier	(71)	Transformateur de pénô
13. VAUGRENAUD Yannick	(64)	Métropoliticien
14. LANDRAIN Édouard	(63)	Fin de Siècle
15. OLEMBE Salomon	(62)	Lionceau indomptable
16. BRASSELET Pierre	(61)	Petit bras (XII <sup>e</sup> siècle)
17. PAPON Monique	(60)	Bayrouette
18. TRI YANN + JOSSIC	(59)	Chanteurs de coquetèles
19. GUESSARD Marc	(57)	Barre à babord
20. FLOCH Jacques	(57)	Honoraire démarré
21. MARÉCHAL Samuel	(57)	Gendrilla
22. BLOCH Daniel	(54)	Allegria
23. GUICHARD Olivier	(49)	Écrivain d'honneur
24. HAROUSSEAU Jean-Luc	(48)	Sparing partner
25. SOUBRIER Mgr	(47)	Prêchier de Loire
26. LOUISY André	(45)	Terminus
27. TARDIEU Jean-Luc	(44)	Théâtreleur
28. LEROUX Christophe	(43)	Inter Toto
29. GOURVENNEC Jocelyn	(42)	Frôleur de titre
30. POIGNAND Serge	(42)	Coupeur de petit bois
31. TOUMELIN Jean-René	(40)	Coupeur de citron
32. RIMBERT Patrick	(39)	Muda
33. CORDIER Michel	(37)	Médecin du sport
34. GUERRIAU Joël	(37)	Bayrouard
35. SUFFO Patrick	(37)	Afrodisiaque
36. BUSTOS Diego	(36)	Transférable
37. HALGAND Patrice	(36)	Anti-Virenque
38. CHOTARD Yvon	(35)	Blair de rien
39. SIBIERSKI Antoine	(35)	1 <sup>er</sup> homme
40. FREMONT Claude	(33)	Antitrou
41. GUIN Yannick	(33)	Jack Lang de bois
42. FERRI Jean-Michel	(32)	Ex-footballeur
43. SAVINAUD Nicolas	(32)	Dompteur de crocos
44. MÉREL Louis	(31)	Autant en emportent les ventes

APPELEZ MOI MAÎTRE D'ŒUVRE

# L'expert couvre les toitures qui fuient

Hervé Lorieux, maître d'œuvre à Guérande et expert auprès des tribunaux, n'aime pas faire de la peine à ses camarades artisans. Même lorsqu'ils travaillent comme des manches.

Un toit flambant neuf qui fuit, une cloison qui tombe en ruines quinze jours après avoir été érigée : rien de plus normal pour Hervé Lorieux, maître d'œuvre à Guérande et expert auprès de la cour d'appel de Rennes. Ça fait partie des aléas de la construction, et puis si on commence à mettre en doute le savoir-faire des artisans, jusqu'où s'arrêtera-t-on ? Spécialiste de l'expertise sommaire, Hervé Lorieux a fini par s'attirer quelques solides inimitiés du côté des particuliers floués, qui tentent de dénoncer sa « partialité » devant les tribunaux, sans succès pour l'heure.

Et pourtant, dieu sait s'il faut un moral d'acier et un portefeuille bien rempli pour mettre en cause les conclusions d'un expert judiciaire. En témoigne l'expérience du couple Thomas à Saint-Joachim, dont la construction de la maison est bloquée depuis trois ans, les parpaings à l'air, en raison de fuites d'eau constatées dans la toiture neuve. Hervé Lorieux, qui s'est contenté d'examiner le toit depuis le rez de chaussée, ne démord pas : tout va bien. Une petite couche de laine de verre sous les ardoises et les fuites ne se verront plus. Et puis si le propriétaire, qui a dû verser 5 000 F de provision avant le déplacement de l'expert n'est pas content, il n'a qu'à faire analyser ses ardoises « premier choix » par un laboratoire patenté, pour la modique somme de 22 000 F. Les époux

Thomas ont préféré se payer une contre-expertise, qui atteste des malfaçons. Mais cette contre-expertise ne pèse pas grand chose devant la justice, et les malheureux propriétaires, contraints de payer un loyer depuis trois ans, faute de pouvoir emménager dans leur maison, attendent que la Cour d'appel se prononce. Le scénario est comparable à La

Lorieux, pour qui tout baigne. Selon lui, c'est la faute au plancher si la cloison n'a pas tenu, plancher pourtant parfaitement posé selon tous les spécialistes, dont un architecte, venus constater les dégâts. Après avoir obtenu la tenue d'une deuxième expertise, qu'il souhaitait filmer en vidéo, le client retors s'est carrément fait insulter par l'expert, qui a refusé de pro-



Chapelle-Launay, où un jeune agriculteur, Bruno David, a fait construire une cloison par un « homme de l'art ». L'artisan ne s'est pas contenté de saloper le travail, posant notamment des briques verticales, gonflant les joints au plâtre, il a également massacré le parquet en chêne qui venait d'être posé. Un constat, validé par huissier, qui n'a pas sauté aux yeux d'Hervé

céder à une seconde visite. De procédure en procédure, d'expertise en contre-expertises, qui donnent toutes raison au propriétaire, la justice joue les précieuses et attend des jours meilleurs pour se prononcer. En attendant sans doute que les clients se fatiguent et poursuivent les travaux, effaçant ainsi définitivement les malfaçons des malmaçons.

ABONNEZ-VOUS VITE A "MICKEY PARADE" (ex Lettre à Lulu) 100 F = 10 numéros

**ABONNEZ-VOUS VITE A "MICKEY PARADE" (ex Lettre à Lulu)**

ENVOI DES ANS!!  
DE JUS LA  
HOUVEILLE  
VOTRE

PRÉC LA MÊME  
ÉQUIPE DE TRADUCTEURS

MICKY  
PARADE  
LORIAN

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Ab.  Réab.

Chèque à «La Lutte à Leuleu» B.P. 48603 44186 Nantes cédex 4

DES FILLES FORTES  
DES MACHINES  
CONQUÉRANTES

DES JAGETS  
BEAU CÔTÉS

Ont œuvré à ce numéro : Olivier Briand, Antoine Brodin, Georges Courtois, Didi, Philippe Dossier, Frap, Nicolas de La Casinière, Tanq, Vesma • Mise en page : Nathalie Brodin • Directeur de publication : Eric Chalmel • Producteur : Robert Cavellier • N°ISSN : 1270-4911 • N°CPPAP : 77122AS. Dépôt légal : à parution • Merci à Com Dab' pour tout • Flashage : Western Press Ltd • Fabrication : Jacques Renaud • La Lettre à Lulu est éditée à 2 500 ex. par l'imprimerie St-Aignan (Nantes) pour LA LUTTE A LEULEU Ass. 1901 - BP 48603 44186 Nantes cedex 4. E-mail : luluzimail@calva.net

